

Questions orales

que lui a-t-on conseillé au sujet de l'engagement du Canada à ce moment-là envers la société Lockheed?

● (1420)

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, tout au long des négociations, et Dieu sait si elles ont été longues et difficiles, nous avons vérifié constamment toutes nos actions et décisions auprès des fonctionnaires du ministère de la Justice, soit ceux qui sont en poste de façon permanente dans mon ministère, ou ceux qui avaient été détachés du ministère de la Justice et prêtés à mon ministère. C'est donc dire qu'à ma connaissance il n'y a aucune action qui n'ait été vérifiée et approuvée par le ministère de la Justice, comme cela doit se faire normalement.

[Traduction]

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, vous me pardonnerez, j'en suis certain, de ne pas avoir très bien compris cette réponse. J'ai demandé si le ministre avait obtenu un avis juridique selon lequel le gouvernement se serait engagé envers la société Lockheed par suite de l'annonce d'un accord de principe que le ministre de la Défense nationale donnait le 27 novembre? A-t-on donné un avis juridique au ministre et y avait-il engagement légal avant qu'il ne renouvelle ou prolonge l'option avec la société Lockheed? Cette question est parfaitement claire. Il ne s'agit pas d'une question de vérification mais de savoir si le ministre a reçu l'avis et l'a suivi? Auriez-vous l'obligeance de répondre à cette question?

[Français]

M. Goyer: Monsieur le président, si l'honorable député se réfère à un geste posé par le ministre de la Défense nationale le 27 novembre, je ne sais pas pourquoi la question m'est adressée à moi.

[Traduction]

M. Leggatt: Je vais essayer de baisser encore un peu le volume de la deuxième langue, monsieur l'Orateur, et peut-être pourrai-je me faire comprendre du ministre.

Une voix: Baissez le volume de la première langue.

Des voix: Oh, oh!

M. Leggatt: D'accord, la première langue. Ma dernière question supplémentaire est la suivante. Avant d'envoyer la lettre du 2 décembre à la société Lockheed pour l'autoriser à commencer les travaux, lettre postérieure à l'annonce faite le 27 novembre sur l'accord de principe, le ministre a-t-il reçu des avis juridiques à cette époque et s'est-il informé auprès du Conseil du Trésor sur les fonds dont le gouvernement disposait pour ce contrat avant d'envoyer cette lettre ou cet avis?

[Français]

M. Goyer: Enfin, la question est plus précise, monsieur le président.

Le 2 décembre un télex, qui correspond à une lettre d'intention, a été envoyé à la Lockheed et signée par moi, indiquant à cette société notre intention de signer un contrat avec elle si elle satisfaisait à certaines conditions qui d'ailleurs ont été remplies. Et c'est à partir de ce

[M. Leggatt.]

moment-là que, selon les avocats du ministère de la Justice, nous avons un lien contractuel avec la Lockheed. Cette autorisation, bien sûr, résultait d'une décision du Conseil du Trésor et du ministère de la Défense nationale.

* * *

L'AGRICULTURE

LA RÉACTION DES PRODUCTEURS À LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE—LA SUPPOSÉE DEMANDE DE L'UPA VISANT À FAIRE DÉMISSIONNER TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite de l'annonce de la nouvelle politique laitière en vigueur pour l'année 1976, l'honorable ministre a-t-il reçu quelques réactions, positives ou négatives, soit des syndicats de producteurs de base de lait industriel, soit des dirigeants de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec, soit des dirigeants de l'UPA? Dans l'affirmative, quelle fut la réponse du ministre?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ils nous ont informé qu'ils n'étaient pas satisfaits du programme, ce qui ne nous a pas étonnés. Tout ce que j'ai pu leur répondre, c'est que j'avais reçu leurs doléances et que nous les étudierions.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre confirme que la politique annoncée par son gouvernement est insatisfaisante pour les producteurs, d'après les réactions de ceux-ci. Est-ce que l'honorable ministre, compte tenu de cette situation, peut dire à la Chambre si les récriminations de ces producteurs sont justes et légitimes, et, en conséquence, agir de sorte que cette politique puisse servir à la fois les intérêts des producteurs et des consommateurs, ou le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a simplement l'intention de laisser les choses aller comme c'est la situation actuellement?

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le problème est à peu près le même au Québec que dans les autres provinces. Ce sont leurs propres offices de commercialisation qui doivent voir à aplanir certaines difficultés. Ce sont eux qui ont établi le système de quotas et qui ont déterminé la quantité de lait à mettre sur le marché. Nous avons essayé de leur démontrer en juin et en septembre derniers qu'ils produisaient beaucoup plus que le marché ne pouvait en absorber. Ils ne nous ont pas prêté beaucoup d'attention. Ils ont accru la production du lait. La seule chose que nous puissions faire, c'est de les mettre au courant des règles du jeu et de leur montrer que nous sommes sérieux, que nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser l'argent du gouvernement et ainsi de suite, et qu'ils ne peuvent augmenter une production pour laquelle il n'y a pas de débouché.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.